

CHERMINES DE FER.

Une vraie Villégiature Préparée

PAR LES



AGENT DES BILLETS

229 rue St-Charles

Informez-vous près de lui, avant de partir pour l'Océan, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.

New Orleans Great Northern R.R.

EXCURSIONS

(Trains de Plaisir)

Tous les Dimanches et Mercredis

A LA PAROISSE DE

SAINT TAMMANY

Le climat le plus salubre des Etats-Unis.

Trains de plaisir à Bogalusa

"LA VILLE MAGIQUE DU SUD."

Wagon-salon pour les excursions de dimanches à Covington. Départ de la gare Terminal à 7:30 p. m. Arrivée de retour à 8:30 p. m.

Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'Agence des BILLETS, ou téléphones Main 282.

Le Train de New York

Quitte la Station Terminal à 7:30 P. M.

DIRECTEMENT

A la 12me rue et la 7me Avenue

Un lit de Broadway.

Eclairé à l'Electricité.

Excellent service de Wagon Restaurant.

"A La Carte"

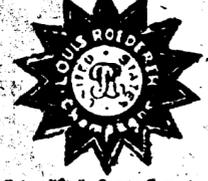
Bureau des BILLETS.

214 RUE ST. CHARLES.

Dépot: Station Terminal, rue du Canal

PHONES MAIN 282.

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER REIMS



(Exclus l'Étalon Comme Garantie)

PAUL GELPI & FILS AGENTS

227 Rue Bechar, Nouvelle-Orléans

En français vos expéditions mentionnant l'ABEILLE, B. V. R.

PETITES ANNONCES

PERSONNEL.
Col. Hugues J. de la Vergne a transféré son étude d'avocat au Bureau de l'Aboulin, 339 rue Conti. Tél. Héphone-Main 1187.

DEMANDES.
ORLEANS AUTO SCHOOL — Pour \$15 de paiement, nous vous donnons un cours complet qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles. Nous vous procurons un permis de chauffeur et nous vous trouvons de l'emploi. 626 rue Jull. 24 app-124.

ON desire acheter, un secrétaire ancien en acier, avec ornements en cuivre. S'adresser 389 rue Conti, au directeur.

ON DEMANDE — Solliciteurs pour vendre l'annuaire de secours aux Belges, au prix de cinquante centimes pièce. Vous gagnez dix centimes par chaque annuaire vendu. Le total de cette vente servira à l'acquisition de vivres et de vêtements pour les femmes et les enfants Belges réfugiés dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans. Écrivez au "Belgian Calendar Committee, 18 West 5th Street—dim mer ven—17"

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE

Compagnie Générale Transatlantique SERVICE POSTAL

Départ de NEW YORK vers BORDEAUX

LA TOULNAINE — 23 septembre, 3 p. m.
ESPAGNE — 2 octobre, 3 p. m.
MEXIQUE — 20 octobre, 3 p. m.

Pour tous renseignements s'adresser Aux bureaux de la Compagnie, F. J. ORFILA, AGENT GENERAL, 621 rue Communis, Nouvelle-Orléans.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Deuxième District, portant les numéros municipaux 297 rue Toulouse et 691 Dauphine.

Jonas Schwab vs. Nicholas Gradoux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 11240. — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voles, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, mesurant trente-trois (33) pieds, sur une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Toulouse, et mesurant trente-trois (33) pieds, sur la rue Dauphine, Bourgoine, Toulouse et St-Pierre, et mesurant trente-quatre (34) pieds, sur la rue de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de Louisiane, mesurant trente-quatre (34) pieds, plus ou moins, à la rue Dauphine, par une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Toulouse.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur paiera comptant le montant de la réclamation du demandeur, soit \$100.00 avec 8 pour cent d'intérêt par an du 13 juin 1911 jusqu'à solde final, plus les frais de procédure, et pour le paiement d'intérêt annuel du 15 juillet 1914, avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant du dit demandeur, et aussi la somme de \$100.00, et aussi les frais et débours du procès et les taxes (il y en a) et l'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet de \$100.00, daté du 13 juin 1911, avec 10 pour cent d'intérêt annuel de 8 pour cent du 13 juin 1911 jusqu'à solde final.

Et si la balance du prix de l'adjudication (s'il y en a) comptant, si toutefois la propriété n'acquiesce pas au montant suffisant pour payer les sus-dites dettes, alors l'acquéreur devra:

1. Payer comptant les honoraires d'avoocat, les frais et débours du procès et de la vente, le montant payé par le demandeur pour taxes avec intérêts comme pardevant dit, les taxes dues (s'il y en a) et la somme de \$100.00, et aussi le montant de la pro-rata résultant du produit net de la vente de la réclamation due au demandeur et assumer le paiement d'un billet de \$100.00, daté du 13 juin 1911, avec 10 pour cent d'intérêt annuel de 8 pour cent du 13 juin 1911 jusqu'à solde final.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

DEPT. H. 17-21—sept 18 15 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henriette Fétel, veuve en premier mariage de Léon Lehmann, et épouse de Louis Fétel, décédée le 17 novembre 1914.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 41328. — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Nicola Gutierrez, exécuteur testamentaire dudit défunt, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

DEPT. H. 17-21—sept 18 15 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Léonard Bernard, veuve de George Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 41328. — Division B — Attendu que Anna M. Mohan, résidant au coin de St-Angles et de la Calitane, a été désignée tutrice du mineur Théodore Charles Hamel, résidant au coin de St-Angles et de la Calitane, afin d'obtenir l'autorisation de prendre possession des biens appartenant au dit mineur et de les enlever de l'Etat de la Californie.

Avis est donné par les présentes à qui de droit de présenter dans les trente (30) jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la requête de la dite gardienne ou tutrice.

Par ordre de la Cour.

W. T. BARRY, Député-Greffier.

DEPT. H. 17-21—sept 18 15 21

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Troisième District, portant les numéros municipaux 2712 et 2711 rue M-Claude, entre les rues M-Ferdinand et Port.

Third District Building Association vs. Mme Cecelia Vautour, épouse de John S. Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 11263. — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voles, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, mesurant trente-trois (33) pieds, sur une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Toulouse, et mesurant trente-trois (33) pieds, sur la rue Dauphine, Bourgoine, Toulouse et St-Pierre, et mesurant trente-quatre (34) pieds, sur la rue de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de Louisiane, mesurant trente-quatre (34) pieds, plus ou moins, à la rue Dauphine, par une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Toulouse.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant du prix d'achat.

Par ordre de la Cour.

LOUIS KNOP, Greffier.

SUTTON & LOUIS, Avocats.

soit 20 21 22—sept 3 10 17 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée, de valeur, dans le Septième District, portant les numéros municipaux 112 et 113 rue Cherokee, dans l'Etat des rues Esther, Ann et Millaudes.

Drayden Building and Loan Association vs. Mme Susie Ray, épouse de James A. Sample.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 41339. — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voles, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, mesurant trente-trois (33) pieds, sur une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Cherokee, par une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Ann, et est extrême portion à l'arrière des lots originaux Nos. 19 et 21, mesurant un plan dressé par Wm. F. Forbush, en 1823.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Par ordre de la Cour.

LOUIS KNOP, Greffier.

SUTTON & LOUIS, Avocats.

soit 20 21 22—sept 3 10 17 22 23

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henriette Fétel, veuve en premier mariage de Léon Lehmann, et épouse de Louis Fétel, décédée le 17 novembre 1914.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 41328. — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Nicola Gutierrez, exécuteur testamentaire dudit défunt, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

DEPT. H. 17-21—sept 18 15 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Anale Demaubourg, veuve de Ephraim K. Coover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 41328. — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Nicola Gutierrez, exécuteur testamentaire dudit défunt, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

DEPT. H. 17-21—sept 18 15 21

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée, du Quatrième District, portant le numéro municipal 317 rue Première, entre les rues Morand et Roussin.

Frank H. Twomey vs. Israel Ber Rau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 11320. — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voles, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, mesurant trente-trois (33) pieds, sur une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Morand, et mesurant trente-trois (33) pieds, sur la rue Première, par une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Morand.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

Par ordre de la Cour.

LOUIS KNOP, Greffier.

WELLS & WELLS, Avocats.

soit 10 17 21—sept 18 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur, du Septième District, portant le numéro municipal 112 et 113 rue Cherokee, dans l'Etat des rues Esther, Ann et Millaudes.

Jackson Building and Loan Association vs. Albert Patterson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 41339. — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voles, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, mesurant trente-trois (33) pieds, sur une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Cherokee, par une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Ann, et est extrême portion à l'arrière des lots originaux Nos. 19 et 21, mesurant un plan dressé par Wm. F. Forbush, en 1823.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Par ordre de la Cour.

LOUIS KNOP, Greffier.

SUTTON & LOUIS, Avocats.

soit 20 21 22—sept 3 10 17 22 23

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henriette Fétel, veuve en premier mariage de Léon Lehmann, et épouse de Louis Fétel, décédée le 17 novembre 1914.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 41328. — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Nicola Gutierrez, exécuteur testamentaire dudit défunt, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

DEPT. H. 17-21—sept 18 15 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Anale Demaubourg, veuve de Ephraim K. Coover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 41328. — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Nicola Gutierrez, exécuteur testamentaire dudit défunt, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

DEPT. H. 17-21—sept 18 15 21

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée, dans le Sixième District, portant le numéro municipal 723 rue Magazine, entre les rues Walnut et Audubon.

President Building and Loan Association vs. Joseph R. Damont.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 11319. — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voles, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, mesurant trente-trois (33) pieds, sur une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Walnut, et mesurant trente-trois (33) pieds, sur la rue Audubon, par une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Walnut.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

Par ordre de la Cour.

LOUIS KNOP, Greffier.

HENRIQUES & DICKRAMP, Avocats.

soit 14 10 17 21—sept 18 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Sixième District, portant les numéros municipaux 183 et 187 rue Walnut, entre les rues Magazine et Water.

President Building and Loan Association vs. Joseph R. Damont.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 11320. — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voles, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, mesurant trente-trois (33) pieds, sur une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Walnut, et mesurant trente-trois (33) pieds, sur la rue Water, par une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Walnut.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

Par ordre de la Cour.

LOUIS KNOP, Greffier.

HENRIQUES & DICKRAMP, Avocats.

soit 14 10 17 21—sept 18 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de lots de terre, de valeur, dans le Troisième District, faisant face à la rue Barclay, au coin de la rue Carant (dans l'Etat de la rue Eastern et avenue Monroe).

John Reynolds; Mell vs. la Succession de John Reynolds; Mell vs. Louis Richard Renaud, administrateur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 11331. — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voles, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, mesurant trente-trois (33) pieds, sur une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Barclay, et mesurant trente-trois (33) pieds, sur la rue Carant, par une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Eastern, et mesurant trente-trois (33) pieds, sur la rue Monroe, par une profondeur de soixante-et-un (61) pieds, plus ou moins, sur la rue Eastern.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

Par ordre de la Cour.

LOUIS KNOP, Greffier.

HENRIQUES & DICKRAMP, Avocats.

soit 14 10 17 21—sept 18 15 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 9031. — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le mois de Juin, en ce qui concerne la recette de 1915, et en ce qui concerne la recette de 1916, en ce qui concerne la recette de 1917, en ce qui concerne la recette de 1918, en ce qui concerne la recette de 1919, en ce qui concerne la recette de 1920, en ce qui concerne la recette de 1921, en ce qui concerne la recette de 1922, en ce qui concerne la recette de 1923, en ce qui concerne la recette de 1924, en ce qui concerne la recette de 1925, en ce qui concerne la recette de 1926, en ce qui concerne la recette de 1927, en ce qui concerne la recette de 1928, en ce qui concerne la recette de 1929, en ce qui concerne la recette de 1930, en ce qui concerne la recette de 1931, en ce qui concerne la recette de 1932, en ce qui concerne la recette de 1933, en ce qui concerne la recette de 1934, en ce qui concerne la recette de 1935, en ce qui concerne la recette de 1936, en ce qui concerne la recette de 1937, en ce qui concerne la recette de 1938, en ce qui concerne la recette de 1939, en ce qui concerne la recette de 1940, en ce qui concerne la recette de 1941, en ce qui concerne la recette de 1942, en ce qui concerne la recette de 1943, en ce qui concerne la recette de 1944, en ce qui concerne la recette de 1945, en ce qui concerne la recette de 1946, en ce qui concerne la recette de 1947, en ce qui concerne la recette de 1948, en ce qui concerne la recette de 1949, en ce qui concerne la recette de 1950, en ce qui concerne la recette de 1951, en ce qui concerne la recette de 1952, en ce qui concerne la recette de 1953, en ce qui concerne la recette de 1954, en ce qui concerne la recette de 1955, en ce qui concerne la recette de 1956, en ce qui concerne la recette de 1957, en ce qui concerne la recette de 1958, en ce qui concerne la recette de 1959, en ce qui concerne la recette de 1960, en ce qui concerne la recette de 1961, en ce qui concerne la recette de 1962, en ce qui concerne la recette de 1963, en ce qui concerne la recette de 1964, en ce qui concerne la recette de 1965, en ce qui concerne la recette de 1966, en ce qui concerne la recette de 1967, en ce qui concerne la recette de 1968, en ce qui concerne la recette de 1969, en ce qui concerne la recette de 1970, en ce qui concerne la recette de 1971, en ce qui concerne la recette de 1972, en ce qui concerne la recette de 1973, en ce qui concerne la recette de 1974, en ce qui concerne la recette de 1975, en ce qui concerne la recette de 1976, en ce qui concerne la recette de 1977, en ce qui concerne la recette de 1978, en ce qui concerne la recette de 1979, en ce qui concerne la recette de 1980, en ce qui concerne la recette de 1981, en ce qui concerne la recette de 1982, en ce qui concerne la recette de 1983, en ce qui concerne la recette de 1984, en ce qui concerne la recette de 1985, en ce qui concerne la recette de 1986, en ce qui concerne la recette de 1987, en ce qui concerne la recette de 1988, en ce qui concerne la recette de 1989, en ce qui concerne la recette de 1990, en ce qui concerne la recette de 1991, en ce qui concerne la recette de 1992, en ce qui concerne la recette de 1993, en ce qui concerne la recette de 1994, en ce qui concerne la recette de 1995, en ce qui concerne la recette de 1996, en ce qui concerne la recette de 1997, en ce qui concerne la recette de 1998, en ce qui concerne la recette de 1999, en ce qui concerne la recette de 2000, en ce qui concerne la recette de 2001, en ce qui concerne la recette de 2002, en ce qui concerne la recette de 2003, en ce qui concerne la recette de 2004, en ce qui concerne la recette de 2005, en ce qui concerne la recette de 2006, en ce qui concerne la recette de 2007, en ce qui concerne la recette de 2008, en ce qui concerne la recette de 2009, en ce qui concerne la recette de 2010, en ce qui concerne la recette de 2011, en ce qui concerne la recette de 2012, en ce qui concerne la recette de 2013, en ce qui concerne la recette de 2014, en ce qui concerne la recette de 2015, en ce qui concerne la recette de 2016, en ce qui concerne la recette de 2017, en ce qui concerne la recette de 2018, en ce qui concerne la recette de 2019, en ce qui concerne la recette de 2020, en ce qui concerne la recette de 2021, en ce qui concerne la recette de 2022, en ce qui concerne la recette de 2023, en ce qui concerne la recette de 2024, en ce qui concerne la recette de 2025, en ce qui concerne la recette de 2026, en ce qui concerne la recette de 2027, en ce qui concerne la recette de 2028, en ce qui concerne la recette de 2029, en ce qui concerne la recette de 2030, en ce qui concerne la recette de 2031, en ce qui concerne la recette de 2032, en ce qui concerne la recette de 2033, en ce qui concerne la recette de 2034, en ce qui concerne la recette de 2035, en ce qui concerne la recette de 2036, en ce qui concerne la recette de 2037, en ce qui concerne la recette de 2038, en ce qui concerne la recette de 2039, en ce qui concerne la recette de 2040, en ce qui concerne la recette de 2041, en ce qui concerne la recette de 2042, en ce qui concerne la recette de 2043, en ce qui concerne la recette de 2044, en ce qui concerne la recette de 2045, en ce qui concerne la recette de 2046, en ce qui concerne la recette de 2047, en ce qui concerne la recette de 2048, en ce qui concerne la recette de 2049, en ce qui concerne la recette de 2050, en ce qui concerne la recette de 2051, en ce qui concerne la recette de 2052, en ce qui concerne la recette de 2053, en ce qui concerne la recette de 2054, en ce qui concerne la recette de 2055, en ce qui concerne la recette de 2056, en ce qui concerne la recette de 2057, en ce qui concerne la recette de 2058, en ce qui concerne la recette de 2059, en ce qui concerne la recette de 2060, en ce qui concerne la recette de 2061, en ce qui concerne la recette de 2062, en ce qui concerne la recette de 2063, en ce qui concerne la recette de 2064, en ce qui concerne la recette de 2065, en ce qui concerne la recette de 2066, en ce qui concerne la recette de 2067, en ce qui concerne la recette de 2068, en ce qui concerne la recette de 2069, en ce qui concerne la recette de 2070, en ce qui concerne la recette de 2071, en ce qui concerne la recette de 2072, en ce qui concerne la recette de 2073, en ce qui concerne la recette de 2074, en ce qui concerne la recette de 2075, en ce qui concerne la recette de 2076, en ce qui concerne la recette de 2077, en ce qui concerne la recette de 2078, en ce qui concerne la recette de 2079, en ce qui concerne la recette de 2080, en ce qui concerne la recette de 2081, en ce qui concerne la recette de 2082, en ce qui concerne la recette de 2083, en ce qui concerne la recette de 2084, en ce qui concerne la recette de 2085, en ce qui concerne la recette de 2086, en ce qui concerne la recette de 2087, en ce qui concerne la recette de 2088, en ce qui concerne la recette de 2089, en ce qui concerne la recette de 2090, en ce qui concerne la recette de 2091, en ce qui concerne la recette de 2092, en ce qui concerne la recette de 2093, en ce qui concerne la recette de 2094, en ce qui concerne la recette de 2095, en ce qui concerne la recette de 2096, en ce qui concerne la recette de 2097, en ce qui concerne la recette de 2098, en ce qui concerne la recette de 2099, en ce qui concerne la recette de 2100, en ce qui concerne la recette de 2101, en ce qui concerne la recette de 2102, en ce qui concerne la recette de 2103, en ce qui concerne la recette de 2104, en ce qui concerne la recette de 2105, en ce qui concerne la recette de 2106, en ce qui concerne la recette de 2107, en ce qui concerne la recette de 2108, en ce qui concerne la recette de 2109, en ce qui concerne la recette de 2110, en ce qui concerne la recette de 2111, en ce qui concerne la recette de 2112, en ce qui concerne la recette de 2113, en ce qui concerne la recette de 2114, en ce qui concerne la recette de 2115, en ce qui concerne la recette de 2116, en ce qui concerne la recette de 2117, en ce qui concerne la recette de 2118, en ce qui concerne la recette de 2119, en ce qui concerne la recette de 2120, en ce qui concerne la recette de 2121, en ce qui concerne la recette de 2122, en ce qui concerne la recette de 2123, en ce qui concerne la recette de 2124, en ce qui concerne la recette de 2125, en ce qui concerne la recette de 2126, en ce qui concerne la recette de 2127, en ce qui concerne la recette de 2128, en ce qui concerne la recette de 2129, en ce qui concerne la recette de 2130, en ce qui concerne la recette de 2131, en ce qui concerne la recette de 2132, en ce qui concerne la recette de 2133, en ce qui concerne la recette de 2134, en ce qui concerne la recette de 2135, en ce qui concerne la recette de 2136, en ce qui concerne la recette de 2137, en ce qui concerne la recette de 2138, en ce qui concerne la recette de 2139, en ce qui concerne la recette de 2140, en ce qui concerne la recette de 2141, en ce qui concerne la recette de 2142, en ce qui concerne la recette de 2143, en ce qui concerne la recette de 2144, en ce qui concerne la recette de 2145, en ce qui concerne la recette de 2146, en ce qui concerne la recette de 2147, en ce qui concerne la recette de 2148, en ce qui concerne la recette de 2149, en ce qui concerne la recette de 2150, en ce qui concerne la recette de 2151, en ce qui concerne la recette de 2152, en ce qui concerne la recette de 2153, en ce qui concerne la recette de 2154, en ce qui concerne la recette de 2155, en ce qui concerne la recette de 2156, en ce qui concerne la recette de 2157, en ce qui concerne la recette de 2158, en ce qui concerne la recette de 2159, en ce qui concerne la recette de 2160, en ce qui concerne la recette de 2161, en ce qui concerne la recette de 2162, en ce qui concerne la recette de 2163, en ce qui concerne la recette de 2164, en ce qui concerne la recette de 2165, en ce qui concerne la recette de 2166, en ce qui concerne la recette de 2167, en ce qui concerne la recette de 2168, en ce qui concerne la recette de 2169, en ce qui concerne la recette de 2170, en ce qui concerne la recette de 2171, en ce qui concerne la recette de 2172, en ce qui concerne la recette de 2173, en ce qui concerne la recette de 2174, en ce qui concerne la recette de 2175, en ce qui concerne la recette de 2176, en ce qui concerne la recette de 2177, en ce qui concerne la recette de 2178, en ce qui concerne la recette de 2179, en ce qui concerne la recette de 2180, en ce qui concerne la recette de 2181, en ce qui concerne la recette de 2182, en ce qui concerne la recette de 2183, en ce qui concerne la recette de 2184, en ce qui concerne la recette de 2185, en ce qui concerne la recette de 2186, en ce qui concerne la recette de 2187, en ce qui concerne la recette de 2188, en ce qui concerne la recette de 2189, en ce qui concerne la recette de 2190, en ce qui concerne la recette de 2191, en ce qui concerne la recette de 2192, en ce qui concerne la recette de 2193, en ce qui concerne la recette de 2194, en ce qui concerne la recette de 2195, en ce qui concerne la recette de 2196, en ce qui concerne la recette de 2197, en ce qui concerne la recette de 2198, en ce qui concerne la recette de 2199, en ce qui concerne la recette de 2200, en ce qui concerne la recette de 2201, en ce qui concerne la recette de 2202, en ce qui concerne la recette de 2203, en ce qui concerne la recette de 2204, en ce qui concerne la recette de 2205, en ce qui concerne la recette de 2206, en ce qui concerne la recette de 2207, en ce qui concerne la recette de 2208, en ce qui concerne la recette de 2209, en ce qui concerne la recette de 2210, en ce qui concerne la recette de 2211, en ce qui concerne la recette de 2212, en ce qui concerne la recette de 2213, en ce qui concerne la recette de 2214, en ce qui concerne la recette de 2215, en ce qui concerne la recette de 2216, en ce qui concerne la recette de 2217, en ce qui concerne la recette de 2218, en ce qui concerne la recette de 2219, en ce qui concerne la recette de 2220, en ce qui concerne la recette de 2221, en ce qui concerne la recette de 2222, en ce qui concerne la recette de 2223, en ce qui concerne la recette de 2224, en ce qui concerne la recette de 2225, en ce qui concerne la recette de 2226, en ce qui concerne la recette de 2227, en ce qui concerne la recette de 2228, en ce qui concerne la recette de 2229, en ce qui concerne la recette de 2230, en ce qui concerne la recette